



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E169302

VALABLE JUSQU'AU 26/09/2025

ÉDITÉ LE

01/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2017

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 06/02/2023
2 000

Raison sociale : FREDERIC SZNEIDER

27 CHEMIN BOUCAUT
59282 DOUCHY-LES-MINES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DOUCHY-LES-MINES 2020E000014

Siret : 829 901 446 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 159000160h001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 159000160h001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Téléphone : 06 60 76 46 89

Portable : 06 60 76 46 89

Fax :

Site Internet :

E-mail : frederic.szneider@gmail.com

Responsabilité légale :

SZNEIDER FRÉDÉRIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	11/10/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	11/10/2023
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	23/07/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	25/10/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	28/08/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/10/2023
o Chaudière bois	23/07/2025
o Poêle ou insert bois	11/10/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	11/10/2023
o Ventilation mécanique	25/10/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	24/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.